

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :

SNUipp-FSU 73 – Section de Savoie

Date du courrier invitant à la négociation préalable :

Mardi 3 janvier 2012

Date/heure/lieu de la négociation :

Lundi 16 janvier 2012 à 17 h 30 à l'Inspection académique de la Savoie – 131 avenue de Lyon – 73000 CHAMBERY

I) Participants :

- Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY – Secrétaire départementale
Monsieur Eric BARBE

- Représentants de l'administration :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Madame la Secrétaire générale
Madame l'Inspectrice de l'Education nationale adjointe

II) Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration :

- Revendications et demandes de l'organisation syndicale :

- préparation de la rentrée 2012-2013 : pistes envisagées par l'Administration pour rendre les postes dans le département de la Savoie sachant que 153 postes sont rendus pour l'académie dont 83 à répartir dans les départements

- Réponse de l'administration :

3 leviers seront utilisés :

1. la démographie : répondant à la baisse d'effectifs
2. les postes RASED : vacants (entre 3 et 5) en priorité ceux libérés par un départ à la retraite
3. les postes de remplacement : variable d'ajustement

- souci de préserver le tissu rural même s'il est impacté par la baisse démographique, l'intervention portant essentiellement sur les écoles de 4 classes et plus
- maintien des seuils soit 27 en classes ordinaires et 25 en RRS
- réorganisation de la répartition des postes de RASED par référence à la démographie de la circonscription et aux critères de difficulté scolaire repérée à partir des évaluations CE1-CM2

- Autres revendications et demandes de l'organisation syndicale :

1. est-il prévu d'autres suppressions de postes dits « hors la classe », par exemple de maîtres formateurs, de conseillers pédagogiques et de conseillers TICE
2. y a-t-il des directives de fusions d'école
3. la situation des temps partiels des personnels enseignants : le SNUIPP demande le maintien de l'ensemble de temps partiel sur autorisation

- Réponses de l'administration :

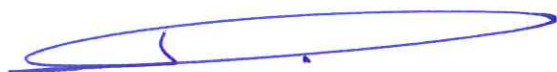
1. il n'est pas prévu de suppression de postes de maîtres formateurs, notamment en raison du nombre de professeurs des écoles stagiaires attendus soit 30 environ
2. des propositions de fusion sont envisagées sur Chambéry et Aix, cette organisation favorise l'unité et la continuité des cycles
3. Monsieur l'Inspecteur d'Académie répond que le processus engagé l'an dernier sera reconduit afin d'ajuster les quotités de temps partiel aux nécessités de service, l'autorisation ne sera pas systématique, des entretiens seront conduits par l'IEN de circonscription

III) Conclusion de la négociation :

- Points de désaccord relevés :

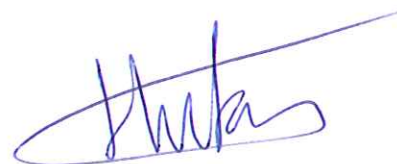
- opposition au principe de suppression des postes
- opposition aux suppressions des RASED
- opposition au principe de suppression des remplaçants
- opposition au principe de fusion d'école, le risque étant de voir disparaître l'école maternelle
- demande de maintien systématique des temps partiels sur autorisation

L'Inspecteur d'Académie



Frédéric GILARDOT

La secrétaire Départementale



Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY